



## Location meublee et fin de bail

Par **vero1972**, le **21/02/2014** à **07:34**

Bonjour,

nous avons loué notre appartement à un ami car nous pensions que la durée de notre mission à l'étranger serait incertaine. En échange d'un loyer modique et sans caution, nous avons établi un contrat indiquant que le locataire nous rendrait notre appartement en cas de retour, avec un préavis de 1 mois. Notre ami a signé ce contrat bien volontiers.

Mais maintenant, il ne paie pas ses loyers et refuse de partir en Juin 2014 alors que nous lui avons donné 4 mois de préavis.

2 questions:

1) notre contrat est-il légal?

2) avons-nous un recours possible puisque nous serons sans emploi, avec une petite fille, et il s'agit de notre habitation principale?

Merci beaucoup pour vos réponses

Vero1972

Voir la suite : <http://www.wikidroit.fr/topic/20511-location-meublee-entre-amis-et-fin-de-bail/#ixzz2tw5YNe9k>